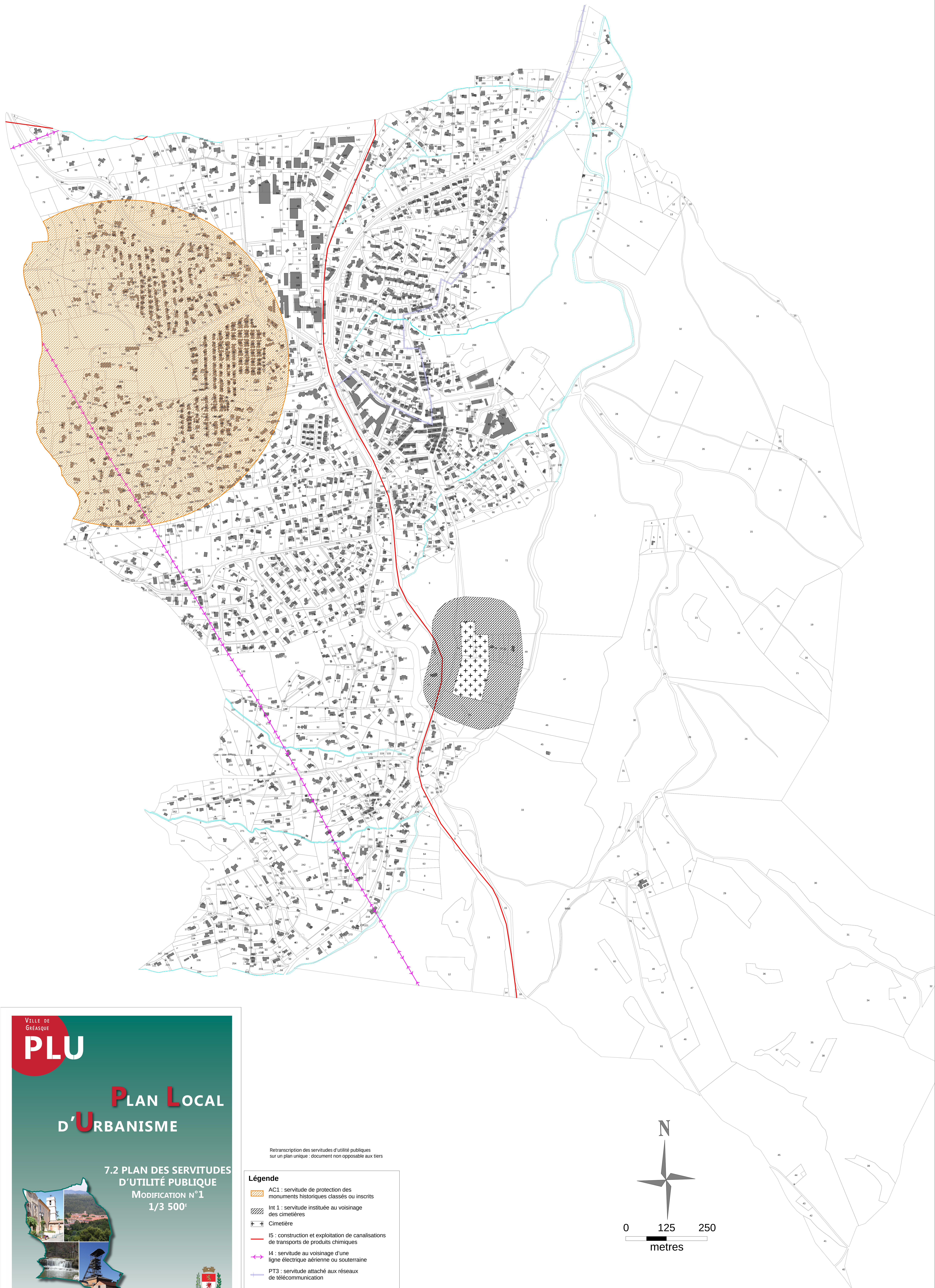




VILLE DE
GREASQUE

PLU

PLAN LOCAL
D'URBANISME

7.2 PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE

MODIFICATION N°1

1/3 500^E

PLU Prescrit le : 20 / 06 / 2014

PLU Arrêté par DCM le : 19 / 07 / 2016

PLU Approuvé le : 13 / 03 / 2017

Modification n°1 approuvée le : 18/10/2018

Retranscription des servitudes d'utilité publiques
sur un plan unique : document non opposable aux tiers

Légende

AC1 : servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Int 1 : servitude instituée au voisinage des cimetières

Cimetière

I5 : construction et exploitation de canalisations de transports de produits chimiques

I4 : servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

PT3 : servitude attaché aux réseaux de télécommunication

Remarque : Les servitudes PM1 résultants des plans de prévention des risques naturels prévisibles se trouve annexés en pièces 8.1 et 8.2 du PLU

Echelle : 1 / 3500 ème